

Pierre MASSA

Commissaire aux comptes inscrit

Immeuble « Le MARCO POLO »
27-31, rue de Pologne
13010 MARSEILLE

Tél : +336 07 29 30 45

Mail : pmassa@pierremassa.com

SPORTING CLUB D'AIR BEL

Association Loi 1901

Siège social : Maison des Associations Sportives
462, Boulevard Mireille Lauze
13 001 MARSEILLE

Déclarée à la Préfecture des Bouches-du-Rhône le 27 janvier 1992
Publiée au Journal Officiel n° 238 du 12 février 1992

SIREN : 394 428 221

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

M. Mohamed LAPLOUT
Président.



SPORTING CLUB AIR-BEL
Maison des Associations Sportives
462, bd Mireille Lauze
13011 MARSEILLE
Tél. 04 91 35 51 91-Fax 04 91 35 15 06
E-mail : scairbel13@gmail.com
Siret 394 428 201 00029

M Billel DRABOU



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « *SPORTING CLUB D'AIR BEL* » relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre

connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme indiqué en première page de l'annexe comptable, l'entité a exposé dans les « *Faits caractéristiques de l'exercice* » l'impact non significatif sur les comptes des effets de la crise liée à la COVID-19.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et visées ci-dessus ; des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et je me suis assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille,
Le 29 août 2022

Le Commissaire aux comptes
Monsieur Pierre MASSA



ANNEXES

- **BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2021**
- **BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2021**
- **COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021**
- **ANNEXE COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2021**



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	290 401	259 942	30 460	46 051	15 591	33.86	
Immobilisations corporelles en cours	1 350		1 350		1 350		
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	300		300	300			
Total I	292 051	259 942	32 110	46 351	14 241	30.72	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	244 048		244 048	251 409	7 361	2.93
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	59 740		59 740	73 860	14 121	19.12	
Charges constatées d'avance (2)	1 203		1 203	1 203			
Total II	304 990		304 990	326 472	21 482	6.58	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	597 042	259 942	337 100	372 823	35 723	9.58	

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

Pierre MASSA
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
27-33 Rue de Pologne
13016 MARSEILLE

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires		12 000		12 000		
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		217 485		63 937	281 422	440.16	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		28 789		281 422	310 212	110.23	
Situation nette (sous total)		200 696		229 485	28 789	12.55	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I		200 696		229 485	28 789	12.55	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques				23 015	23 015	100.00
	Provisions pour charges						
	Total III				23 015	23 015	100.00
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		48 859		114 481	65 622	57.32
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		46 034		5 842	40 193	688.02
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		1 511			1 511	
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance		40 000			40 000		
Total IV		136 404		120 323	16 082	13.37	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		337 100		372 823	35 723	9.58	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

120 323

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	68 432	82 949	14 517	17.50
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	20 000	30 000	10 000	33.33
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	86 023	86 363	340	0.39
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	27 170	17 040	10 130	59.45
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	148 006	307 449	159 443	51.86
Total I	349 631	523 802	174 171	33.25
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	278 939	205 174	73 765	35.95
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	268		268	
Salaires et traitements	30 766	2 076	28 690	NS
Charges sociales	2 750		2 750	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 250	15 708	3 542	22.55
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	26 669	6 529	20 140	308.46
Total II	358 642	229 487	129 155	56.28
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	9 011	294 315	303 326	103.06

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

PIERRE MASSA
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
27-33 Rue de Provence
13010 MARSEILLE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	15	11	4	34.11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	15	11	4	34.11
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		69	69	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV		69	69	100.00
2. Résultat financier (III-IV)	15	58	73	125.87
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	8 996	294 257	303 253	103.06
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	23 015		23 015	
Total V	23 015		23 015	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	42 808	67	42 741	NS
Sur opérations en capital		12 768	12 768	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	42 808	12 835	29 974	233.53
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	19 793	12 835	6 959	54.22
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	372 661	523 813	151 152	28.86
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	401 450	242 391	159 060	65.62
5. EXCEDENT OU DEFICIT	28 789	281 422	310 212	110.23

Pieter MASSA
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
27-33 Rue de Provence
13010 MARSEILLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Note de présentation de l'association

L'association a pour objet l'insertion des personnes par des activités sportives, culturelles, sociales et économiques. Ces activités se déroulent au niveau national, régional, départemental et en Europe pour certains tournois.

Les moyens mis en oeuvre tout au long de la saison ont été très importants de la part des entraîneurs, dirigeants, éducateurs fédéraux, les bénévoles, les chauffeurs pour les transports, la logistique du club ainsi que la participation des parents.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 337 100.25 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 349 631.07 Euros et dégageant un déficit de 28 789.27- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Suite à la signature de deux joueurs avec des clubs professionnels, l'Association AIR BEL se voit accorder 134 052,74 € pour indemnités de formation en 2021 :
126 035,96 € par Rasenballsport Leipzig GmbH - Allemagne, dont 84 177,30 € reçues,
4 191,78 € par VfB Stuttgart, dont 4 191,78 € reçues,
3 825,00 € par OGC Nice, dont 3 825,00 € reçues.

De plus un partenariat entre l'Association et l'Olympique de Marseille a été signé le 8 décembre 2021. Ce dernier repose sur quatre axes stratégiques, performance sportive, fan expérience, responsabilité sociale, pérennité économique et amène un financement (partie fixe) de 60 000 € pour la saison 2021/2022, 70 000 € pour la saison 2022/2023 et 80 000 € pour la saison 2023/2024, et un financement (partie variable) qui est déterminé par la performance et la concrétisation de la progression des jeunes joueurs.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

Pierre MASSA
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
27-33 Rue de l'Industrie
13010 MARSEILLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Pierre MASSA
COMMISSAIRE AUX COMPTES ENSCRIT
27-33 Rue de Polignac
13010 MARSEILLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	64 867		2 280
Installations générales agencements aménagements divers	19 182		
Matériel de transport	166 623		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	36 071		1 379
Immobilisations corporelles en cours			1 350
TOTAL	286 742		5 009
Prêts, autres immobilisations financières	300		
TOTAL	300		
TOTAL GENERAL	287 042		5 009

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			67 146	67 146
Installations générales agencements aménagements divers			19 182	19 182
Matériel de transport			166 623	166 623
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			37 450	37 450
Immobilisations corporelles en cours			1 350	1 350
TOTAL			291 751	291 751
Prêts, autres immobilisations financières			300	300
TOTAL			300	300
TOTAL GENERAL			292 051	292 051

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	41 701	14 006		55 707
Installations générales agencements aménagements divers	9 880	1 842		11 722
Matériel de transport	153 244	2 738		155 982
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 866	664		36 530
TOTAL	240 692	19 250		259 942
TOTAL GENERAL	240 692	19 250		259 942

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	14 006				
Instal. générales agenc. aménag. divers	1 842				
Matériel de transport	2 738				
Matériel de bureau informatique mobilier	664				
TOTAL	19 250				
TOTAL GENERAL	19 250				

Pierre MASSA
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
27-33 Rue de Polignac
13010 MARSEILLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	12 000				12 000
Report à nouveau	63 937-			281 422-	217 485
Excédent ou déficit de l'exercice	281 422		281 422		28 789-
Situation nette	229 485			28 789	200 696
TOTAL I	229 485		281 422	281 422-	200 696

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	23 015		23 015		
TOTAL	23 015		23 015		
TOTAL GENERAL	23 015		23 015		
Dont dotations et reprises exceptionnelles			23 015		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	300	300	
Divers état et autres collectivités publiques	687	687	
Débiteurs divers	243 361	243 361	
Charges constatées d'avance	1 203	1 203	
TOTAL	245 551	245 551	

Pierre MASSA
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIPT
27-33 Rue de Pelagne
13010 MARSEILLE 3^e

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	48 859	48 859		
Personnel et comptes rattachés	2 695	2 695		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 065	43 065		
Autres impôts taxes et assimilés	275	275		
Autres dettes	1 511	1 511		
Produits constatés d'avance	40 000	40 000		
TOTAL	136 404	136 404		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
SITE WEB	1 350	33,33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

PIERRE MASSA
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
27-33 Rue de Pologne
13010 MARSEILLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 240
Dettes fiscales et sociales	44 411
Autres dettes	1 511
Total	49 162

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 203
Total	1 203
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	40 000
Total	40 000

Pierre MASSA
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
27-33 Rue de Pologne
13010 MARSEILLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Indemnités sélection des joueurs	40 000		
Total	40 000		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
CONSEIL GENERAL	48 000
VILLE DE MARSEILLE	31 000
SERVICE CIVIQUE	7 023
Total	86 023

Rémunération des dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat et à l'engagement éducatif impose aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et qui reçoivent un montant de subventions supérieur à 50 000 euros la publication dans leur compte financier des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Dans la situation de l'Association il a été décidé de ne pas publier les sommes versées aux cadres dirigeants bénévoles et salariés, aucun cadre n'ayant le pouvoir d'engagement de l'association et aucune rémunération ni avantage en nature n'ayant été accordés aux administrateurs.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	2
Total	2

Valorisation des contributions volontaires

Mise à disposition gratuite d'un terrain **14 508**

Bénévolat

Bénévolat Gouvernance 242h*10,25€/h (janvier à septembre) + 60h*10,48€/h (octobre à décembre)

Pierre MASSA
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
27-33 Rue de Pologne
13010 MARSEILLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REPRISE SUR PROVISION	23 015	78750000
Total	23 015	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES ET AMENDES	4 449	67120000
- CHARGES EXCEPTIONNELLES DE GESTION	38 359	67180000
Total	42 808	

Transferts de charges

Nature	Montant
AIDES APPRENTIS	5 333
REMBOURSEMENT FRAIS FFF	21 837
Total	27 170

PIERRE MASSA
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
27-33 Rue de l'Europe
13010 MARSEILLE 11